

Nomenclature : 5.5  
Numéro : AR2023-139  
Service : Service Finances &  
Commande Publique  
Ref. : IM

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

→ PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
MORGAN KLUGE, RESPONSABLE DU POLE  
COHESION

Le Maire de la commune de MARINES (Val d'Oise),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au maire de subdéléguer les signatures qui lui ont été déléguées par le conseil municipal,

Vu la délibération Nr. 2020-Cma-05-01 du conseil municipal du 26 mai 2020 portant élection de Madame Ninot en tant que maire de la commune de Marines,

Vu l'arrêté de nomination ARRH 2021-031 du 07/05/2021 désignant Morgan KLUGE en qualité de Responsable du Pôle Cohésion,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à Morgan KLUGE en sa qualité de Responsable du Pôle Cohésion, pour les actes suivants :

- Signer les devis engageant une dépense nouvelle d'un montant inférieur à 250 € hors taxes
- Signer les devis relatifs à un engagement juridique préexistant, quel qu'en soit le montant, si les crédits ont été inscrits au budget et votés par le conseil municipal

Fait à Marines, le 25/09/2023

Le Maire,



Nadine NINOT